

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
AIX EN PROVENCE
BP 50053 - TEL MARDI MATIN ET
JEUDI MATIN 8H-12H. 0442939790
13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

Monsieur Bf
30 RUE I
13014 I

Références à rappeler : F

Rédacteur : MLP

Monsieur,

En réponse à votre courrier concernant un procès-verbal électronique établi à votre encontre,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **FOS SUR MER(13270), NATIONALE N568**, en date du **06/10/2022 à 14h40**, par procès verbal n° **6365142807** dressé par **BRIGADE NAUTIQUE MARTIGUES**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : **EN-671-LH**

et après examen de votre requête, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai procédé au classement sans suite du procès-verbal de contravention ci-dessus référencé.

Si un prélèvement a été effectué sur votre compte, la Trésorerie procédera au remboursement du trop-perçu. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à AIX EN PROVENCE CEDEX 1,
le 31/05/2023

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC